



## Normes d'accessibilité Eurofins

---

### ***Déclaration d'engagement d'Eurofins Canada***

Eurofins Canada s'est engagée à fournir un environnement sans obstacle à toutes les parties prenantes, y compris nos clients, employés, candidats à un emploi, fournisseurs et tout visiteur pouvant entrer dans nos locaux, accéder à nos informations ou utiliser nos services. En tant qu'organisation, nous respectons les exigences énoncées dans la Loi de 2005 sur l'Accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario, ainsi que ses normes et ses règlements.

Eurofins Canada comprend que nous avons la responsabilité d'assurer un environnement sûr, digne et accueillant pour tous. Nous nous engageons à assurer la conformité de notre organisation en intégrant la législation en matière d'accessibilité dans nos politiques, procédures, exigences en matière d'équipement, formation et meilleures pratiques. Nous examinerons ces politiques et pratiques chaque année, en fonction des changements organisationnels ou en prévision des échéances de conformité. De plus, nous nous efforcerons de répondre aux besoins des personnes handicapées de manière rapide et efficace.

Fournir un environnement accessible et sans obstacles est un effort commun. En tant qu'organisation, Eurofins Canada s'engage à travailler avec les parties nécessaires pour faire une réalité de l'accessibilité pour tous.

Eurofins Canada a créé des politiques et des procédures pour se conformer aux normes d'accessibilité pour le service à la clientèle, le règlement de l'Ontario 429/07, adopté en vertu de la Loi sur l'Accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario, 2005. Nos politiques d'accessibilité sont disponibles pour votre révision dans plusieurs formats. Si vous souhaitez accéder à ces documents, veuillez nous contacter :

[Courier électronique](#)

Phone: +1-416-665-2134 (Toll Free: 1-866-610-5576)

Mail: 1111 Flint Road, Unit 36, Downsview, ON M3J 3C7

---